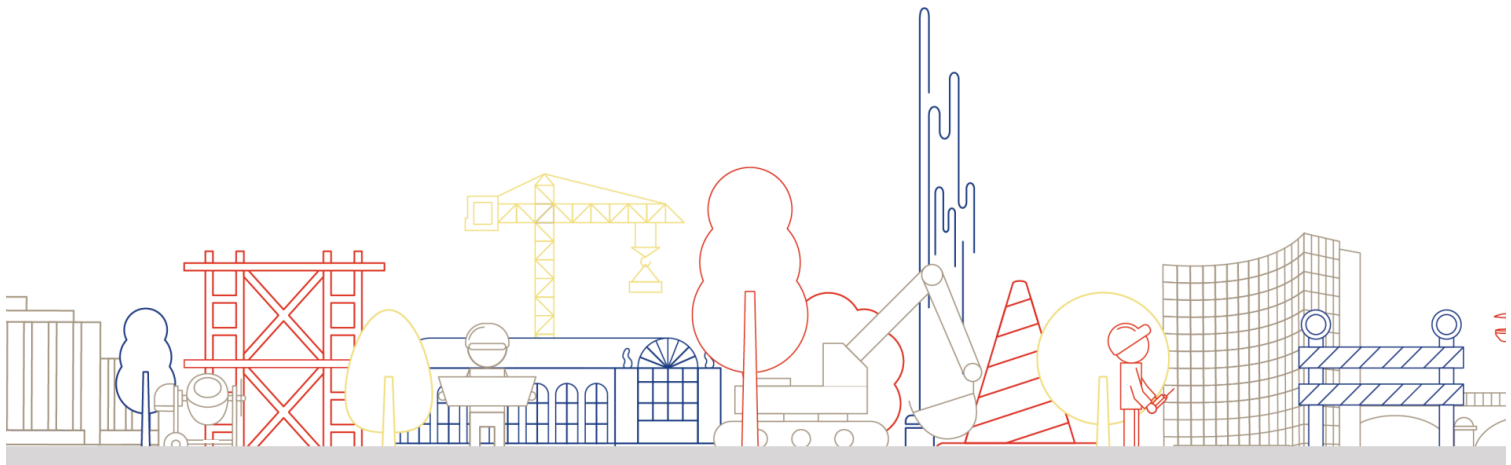


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



Sommaire

1. Message du Président	1
2. Message du Directeur	2
3. Organisation de la SSE Genève	3
4. Relations avec la SSE centrale	4
4.1. Situation conventionnelle CN2026+	4
4.2. Majoration des salaires effectifs et de base au 1 ^{er} janvier 2025.....	5
5. Relations avec la Région Romandie	6
6. Partenariat social	7
6.1. Grève des maçons.....	7
7. Formation	8
7.1. Institut de Formation de la Construction – IFC.....	8
8. Évènements 2025	13
8.1. Assemblée générale	13
8.2. Rencontre d’automne 2025	13
8.3. Points-contacts	13
8.4. Matinales RH.....	14
8.5. Visites Techniques et Développement durable.....	14
9. Juridique	15
9.1. Matinales RH.....	15
10. Communication	16
11. Commissions	17
11.1. Commission technique.....	17
11.2. Commission sécurité	18
11.3. Commission Développement durable et environnement.....	19

1. Message du Président



Frédéric Gros

Chers Membres, chers amis entrepreneurs,

L'année 2025 aura été marquée par des défis importants, mais aussi par une conviction forte : les entrepreneurs de la construction à Genève prennent leurs responsabilités. Sur les chantiers, auprès de leurs équipes, dans le dialogue avec les autorités et les partenaires sociaux, ils défendent les conditions-cadres nécessaires à une construction de qualité.

Cette responsabilité s'est exprimée dans les négociations de la nouvelle Convention nationale du secteur principal de la construction, la CN 2026+. Avec nos collègues suisses, nous avons pris part à un processus exigeant, parfois tendu, mais indispensable pour donner à la branche un cadre stable. Les discussions, marquées par la grève de novembre et par une forte pression, ont montré qu'une entente demeure possible lorsque chacun reste à la table. Nous pouvons nous réjouir qu'un accord satisfaisant ait été trouvé pour le secteur et que nous soyons parvenus à négocier, avec les partenaires nationaux, une disposition permettant aux entrepreneurs genevois de pouvoir proposer aux syndicats locaux une adaptation de l'annexe genevoise.

Prendre ses responsabilités, c'est ne pas esquiver les problèmes. C'est les traiter à bras-le-corps et chercher des solutions concrètes. C'est dans cet esprit que travaille le Comité de la SSE Genève, dans un contexte exigeant : pression sur les coûts, exigences réglementaires, difficultés de recrutement et complexité des chantiers. Nos entreprises doivent pouvoir calculer correctement leurs soumissions, exécuter leur travail dans les règles de l'art et être payées justement. Le juste prix est la condition d'un marché sain, d'emplois durables et d'une construction de qualité.

La problématique du ferrailage l'illustre clairement. Ce secteur est confronté à des dérives profondes, nourries par certaines pratiques de sous-traitance et par une pression excessive sur les prix. La SSE Genève refuse de détourner le regard. Elle souhaite assainir ce marché, rappeler les responsabilités de chacun et encourager des pratiques conformes aux exigences légales, sociales et professionnelles. Entreprises, maîtres d'ouvrage et autorités doivent chacun jouer leur rôle.

Même si le présent rapport porte sur 2025, il est impossible de ne pas évoquer la résiliation de l'Annexe 13. Cette décision n'a pas été prise à la légère. La SSE Genève a tendu la main à la partie syndicale pour trouver une solution genevoise équilibrée, compatible avec le cadre national. Une proposition concrète, allant au-delà des exigences de la CN 2026+, a été formulée. Elle n'a malheureusement pas été saisie. Face à ce refus, nos membres ont décidé de choisir l'application du cadre national.

Nous savons l'émotion que cette décision suscite au sein des équipes. Mais il faut le dire clairement : le manque de vision de la partie syndicale locale a conduit à une impasse. Désormais, toute la Suisse sera à la même enseigne. Les mêmes règles s'appliqueront à tous, sans exception genevoise. Nous repartons désormais sur des bases communes pour les 80'000 travailleurs suisses de la construction.

Je remercie les membres du Comité, du Bureau et toute l'équipe de la SSE Genève pour leur engagement constant. Leur travail permet à notre association de défendre les entrepreneurs, promouvoir une construction de qualité et contribuer à l'avenir du canton.

Je vous souhaite une bonne lecture.

2. Message du Directeur



Eric Biesel

Chers Membres,

L'année 2025 a confirmé une réalité : notre branche doit faire entendre sa voix, défendre ses conditions d'exercice et contribuer activement à la recherche de solutions. Dans un contexte de forte pression sur les coûts, de complexité réglementaire croissante, de tensions sur la main-d'œuvre et de contraintes toujours plus importantes sur les chantiers, la SSE Genève a pleinement assumé son rôle.

Cet engagement a été essentiel dans le cadre des négociations de la CN 2026+. Les discussions ont été exigeantes et parfois difficiles. La grève de novembre a mis la branche sous pression et rappelé combien la paix du travail est fragile. Mais un accord a finalement pu être trouvé au niveau national, il donne au secteur un cadre stable et permet de poursuivre le dialogue social sur des bases claires.

Dans ce contexte, nous avons mené une campagne d'information destinée au grand public. Il était nécessaire de rappeler ce que représente réellement la construction à Genève : une branche formatrice, responsable, qui offre des conditions de travail solides, investie dans la relève, qui finance des dispositifs sociaux importants et contribue concrètement au développement du canton. Cette démarche visait à faire connaître notre secteur, à rétablir certains faits et à rappeler que derrière chaque chantier se trouvent des entreprises, des équipes, des savoir-faire et une responsabilité collective.

À Genève, nous avons poursuivi un travail de fond avec les autorités. La problématique des chantiers, de leur coordination et de leur impact sur la mobilité s'est invitée sur le devant de l'agenda. Avec l'Office cantonal des transports et le département du conseiller d'État Pierre Maudet, nous avons œuvré à faire reconnaître les réalités du terrain et les besoins des entreprises. Il reste beaucoup à faire, mais le dialogue engagé est important. Mieux coordonner les interventions, arbitrer les contraintes, limiter les blocages et permettre aux entreprises de travailler efficacement sont désormais des priorités clairement identifiées.

Cette même volonté d'agir s'est traduite dans les prestations proposées à nos membres. Les Points-contacts ont permis d'aborder des sujets concrets comme le nouveau Règlement sur les chantiers, l'application MeteoAtWork ou la plateforme Bilan Carbone Chantier. Ces rencontres répondent à la nécessité de donner aux entreprises des outils pratiques pour sécuriser leurs décisions, anticiper les risques et renforcer leur maîtrise opérationnelle.

En 2025, la SSE Genève a également renforcé son organisation interne. Avec l'arrivée de Myriam Meyer, nous avons consolidé un véritable pôle de compétences autour des enjeux techniques, de sécurité, de santé au travail, de développement durable et d'environnement. Ce renforcement permet d'accompagner plus efficacement les commissions, de mieux structurer les travaux et de répondre de manière plus précise aux préoccupations des entreprises.

Sur le plan juridique et RH, les Matinales RH ont poursuivi leur développement sous l'impulsion de Delia Mula. Elles offrent aux entreprises un espace utile pour renforcer leurs connaissances, partager les expériences et mieux anticiper les situations auxquelles elles sont confrontées.

Je tiens à remercier le Président, les membres du Comité et du Bureau pour leur confiance, ainsi que toute l'équipe de la SSE Genève pour son engagement. Plus que jamais, notre mission consiste à défendre les entrepreneurs, à soutenir les entreprises dans leurs responsabilités quotidiennes et à contribuer à une construction genevoise exigeante, responsable et tournée vers l'avenir.

Bonne lecture.

3. Organisation de la SSE Genève

Comité

BUREAU



Frédéric Gros

Président SSE Genève



Laurent Spinelli

Vice-Président
SSE Genève



Marco Danz

Trésorier SSE Genève

MEMBRES



Jérémy Baz

Président Commission
Technique



Christophe Marchand

Président Commission
Développement durable



David Richard

Président Commission
relève professionnelle



Nicolas Bergeal

Membre



Barnard Chabre

Membre



Denis David-Cruz

Membre



Pierre-Alain L'Hôte

Membre



Michaël Iwachow

Membre



Jean-Claude Maccaud

Membre



Nicolas Maulini

Membre



Sébastien Revaux

Membre



Sylvain Roch

Membre

L'équipe de la SSE Genève



Eric Biesel

Directeur



Karen Mourao

Adjointe de direction



Myriam Meyer

Resp. Développement
durable, Sécurité-
Santé & Technique



Delia Mula

Resp. Juridique



Khady Seye

Team Assistant

4. Relations avec la SSE centrale

Comme les années précédentes, la SSE Genève a activement représenté ses membres lors de toutes les assemblées de la SSE centrale en 2025. Les intérêts des entrepreneurs de notre canton ont été défendus, en prenant position de manière claire lors des différentes consultations et processus de prise de position.

Cette année a été particulière à cause des négociations de la CN 2026+ qui ont eu lieu durant tout le deuxième semestre de 2025.

4.1. Situation conventionnelle CN2026+

Après dix rondes de négociations menées durant plusieurs mois, les délégations de la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et des syndicats Unia et Syna sont parvenues à un accord sur le renouvellement de la Convention nationale du secteur principal de la construction (CN). Cette convention collective, qui concerne près de 80'000 travailleurs en Suisse, arrivait à échéance à la fin de l'année 2025 et devait être renégociée afin d'assurer la continuité des conditions-cadres de la branche.

Le résultat obtenu prévoit la conclusion d'une nouvelle convention d'une durée de six ans, couvrant la période de 2026 à 2031. Les partenaires sociaux ont souligné que les discussions, particulièrement intensives, ont permis de rapprocher les positions et de trouver un équilibre entre les attentes des travailleurs et les besoins des entreprises. L'objectif affiché est de renforcer l'attractivité du secteur de la construction, tant pour les collaborateurs actuellement actifs que pour la relève professionnelle.

Parmi les principales mesures négociées figure l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2027, d'une nouvelle organisation du temps de travail. Les entreprises pourront notamment choisir un modèle reposant sur une durée quotidienne de travail constante, avec davantage de flexibilité en matière d'heures supplémentaires et d'heures compensatoires. Les modalités liées aux heures supplémentaires ont également été simplifiées, notamment grâce à la possibilité pour les collaborateurs de constituer un compte permettant d'accumuler des heures en vue de congés prolongés.

Mais encore, les partenaires sociaux nationaux ont introduit une nouvelle indemnité de chantier prévue à l'article 55 al. 4bis CN2026+ qui prévoit qu'en dérogation à l'al. 4, l'indemnité de chantier se montera à CHF 4.- à partir du 1^{er} janvier 2026, puis à CHF 6.50.- à partir du 1^{er} janvier 2027 et à CHF 9.- à partir du 1^{er} janvier 2028. Cette nouvelle indemnité de chantier se recoupe avec le montant de l'indemnité forfaitaire journalière de CHF 25.- prévue à l'Annexe 18 de la CN2023-2025 qui couvre les frais de déplacement et le repas de midi. Fort de ce constat, et afin de tenir compte de cette double indemnisation pour la partie patronale genevoise, les partenaires sociaux au niveau national ont introduit l'article 71 al. 7 CN2026+ qui prévoit que pour l'annexe 13 « Genève », les parties contractantes locales négocient jusqu'au 23 janvier 2026 une réglementation qui leur convienne. Les parties contractantes nationales s'engagent à déclarer de force obligatoire ce résultat dans le cadre de l'annexe 13 « Genève ». Si les parties contractantes locales ne parviennent pas à une solution, la solution nationale sera appliquée. Les parties contractantes locales bénéficient alors d'une possibilité de résiliation extraordinaire pour l'annexe 13, moyennant un délai de préavis de 3 mois pour fin 2026.

Ainsi, les partenaires sociaux genevois bénéficient d'un délai au 23 janvier 2026 pour négocier un compromis tenant compte de l'introduction de la nouvelle indemnité de chantier applicable au niveau national à compter du 1^{er} janvier 2026 et de l'indemnité forfaitaire journalière de CHF 25.- déjà existante à Genève (Annexe 13 CN2026+).

La CN2026+, dans sa nouvelle mouture, a été soumise à l'approbation des délégués le 17 décembre 2025 et les délégations syndicales la présenteront pour ratification le 24 janvier 2026.

4.2. Majoration des salaires effectifs et de base au 1^{er} janvier 2025

Les partenaires sociaux ont opté pour une augmentation généralisée, de 1.4%, des salaires à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette augmentation concerne également les contremaîtres.

Le tableau ci-dessous résume les salaires appliqués en 2025 :

CE	Q	A	B	C
6340 / 36.00 + 1.4%	5893 / 33.50 + 1.4%	5684 / 32.30 + 1.4%	5372 / 30.50 + 1.4%	4808 / 27.30 + 1.4%
6429 * / 36.50	5976 * / 33.95 *	5764 * / 32.75	5447 * / 30.95	4875 * / 27.70 *

*Ces montants ont été arrondis selon la pratique usuelle (art. 41 CN)

De surcroît, une hausse des cotisations patronales de 0.5% pour la retraite anticipée (FAR), portant la cotisation totale des employeurs à 6%, à compter du 1^{er} avril 2025, a également été décidée.

5. Relations avec la Région Romandie



Depuis décembre 2022, la Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs (FFE) assure la gestion du secrétariat de la Région Romandie (RR).

La SSE Genève représente les intérêts des entrepreneurs genevois auprès de la Région Romandie et participe activement aux échanges au niveau régional. Dans ce cadre, notre association intervient systématiquement pour faire valoir les spécificités et les besoins du tissu entrepreneurial genevois.

La Région Romandie constitue une plateforme essentielle de coordination et de concertation entre les sections romandes de la Société Suisse des Entrepreneurs. Elle permet de renforcer les synergies entre les associations cantonales, de coordonner les prises de position sur les enjeux politiques, économiques et sociaux touchant la branche de la construction, ainsi que d'assurer une représentation cohérente des intérêts de la profession au niveau romand et national.

Par son engagement au sein de cette instance, la SSE Genève contribue activement aux réflexions régionales et veille à ce que les réalités économiques, institutionnelles et opérationnelles propres au canton de Genève soient pleinement prises en considération dans les orientations défendues par la branche.

6. Partenariat social

6.1. Grève des maçons

L'année 2025 a été marquée par la grève des maçons organisée les 3 et 4 novembre, en marge des négociations de la nouvelle Convention nationale du secteur principal de la construction (CN 2026+). Cette mobilisation a été décidée alors même que les discussions étaient encore en cours entre les partenaires sociaux au niveau suisse. La campagne menée par les organisations syndicales genevoises s'est caractérisée par une mobilisation particulièrement offensive, n'hésitant pas à utiliser des slogans inadéquats, voire insultants, à l'encontre des patrons, alors même que les conditions de salaire à Genève étaient les meilleures de Suisse, avec une convention nationale, une annexe genevoise et une convention collective locale.

La SSE Genève a regretté cet appel à la grève avant l'aboutissement du processus de négociation, estimant qu'il exerçait une pression contreproductive sur des discussions qui se poursuivaient de manière constructive.

Cette période a rappelé combien la paix du travail constitue un atout essentiel pour la branche et combien le dialogue social doit s'appuyer sur des informations factuelles, complètes et loyales.

Malgré les tensions suscitées par ce mouvement et le climat de confrontation entretenu durant cette période par les syndicats genevois, les entrepreneurs sont restés ouverts au dialogue et déterminés à contribuer à une solution équilibrée pour l'ensemble du secteur. L'accord finalement conclu au niveau national courant décembre a permis de préserver un cadre conventionnel stable pour les prochaines années sur tout le territoire Suisse, dans l'intérêt des entreprises et de leurs collaborateurs.



7. Formation

7.1. Institut de Formation de la Construction – IFC

L'Institut de Formation de la Construction dispense diverses formations pour les travailleurs de la construction. Il s'agit de formations initiales (apprentissage, art. 32), de formations continues de perfectionnement (A32, machinistes et grutiers, élingage, etc.) et de formations modulaires.

Faits marquants de l'année 2024-2025

- mise en place d'une formation modulaire « Signalisation de chantier » en collaboration avec le bureau d'ingénieur Trafitec SA ;
- investissements importants en prévision du nouveau plan de formation AFP et CFC maçon ;
- acquisition d'une pelle à chenille pour le site de Satigny et d'un container aux couleurs de l'IFC ;
- mise en œuvre du projet de refonte du site Internet de l'Institut et de sa charte graphique ;
- aboutissement du projet de promotion « Deviens machiniste » avec création de capsules vidéo diffusées sur une landing page et sur différents réseaux sociaux ;
- modernisation des flyers des formations ;
- recrutement d'une assistante en gestion administrative des formations à 50% ;
- veille pour former en continu les formateurs de l'IFC (logiciels, travaux en hauteur, permis d'engins, etc.) ;
- organisation d'une journée pédagogique en faveur des apprenti(e)s maçon(ne)s de 2^e année CFC au Barrage d'Emosson ;
- en décembre 2024, la certification EduQua, délivrée par SQS - Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management, a été reconduite. Ce renouvellement confirme, auprès de l'ensemble des parties prenantes, la transparence, la qualité et la performance des offres de formation ainsi que la rigueur de la gestion institutionnelle.

Indicateurs 2024-2025

Liste des formations	Nb jours mémorisés annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton (en périodes)	Participants par session	Inscrits annuels	Périodes/participants annuels
1. FORMATIONS INITIALES							
A32 M1	34	272	340	0	8	8	2'720
A32 M2	34	272	340	0	15	15	5'100
A32 CVC1	32	256	320	80	3	3	960
A32 CVC2	32	256	320	80	9	9	2'880
CIEFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	64	64	51'840
AFP aide-maçon 1 et 2	50	400	500	0	3	3	1'500
SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE	263	2'104	2'630	160		102	65'000
2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT							
Chef d'équipe 1	33	264	330	0	11	11	3'630
Calcul et Plans	8	64	80	0	6	49	480
Passerelle M1GO	4	32	40	0	8	16	320
Machiniste M1 K-BMF	85	680	850	0	12	200	10'200
Examens pratiques M1 K-BMF	33	264	330	0	8	252	2'640
Machiniste M1 SO-E	51	408	510	0	10	527	5'100
Formation pour Jardin Suisse	10,5	84	105	0	10	29	1'050
Machiniste M2 à M7 K-BMF	80	640	800	0	7	137	5'600
Grutiers A et B	9	67,5	84	0	6,75	27	570
Scie sur Table	12	42	52,5	0	6,75	81	354
Elingage	22	88	110	0	9	197	990
SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES / PERFECTIONNEMENT	347,5	2'633,5	3'292	0		1'526	30'934
TOTAL GENERAL jours / heures / périodes IFC	610,5	4737,5	5922	160		1'628	95'934

Ne sont pas inclus dans ces chiffres :

- 35 candidats formés au PEMP par UP Group SA ;
- 91 personnes ayant suivi le cours « Signalisation de chantier » dispensé par Trafitec SA ;
- 348 personnes formées aux premiers secours par Samaritains Genève (SamGE).

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA

ANNEE	Réel 2021-2022	Réel 2022-2023	Réel 2023-2024	Réel 2024-2025
Périodes totales de formations	82'420	81'132	86'698	95'934
Taux de réussite formations initiales	81%	80%	88%	89%
Taux d'abandon formations initiales	10%	13%	5%	10%
Taux de satisfaction Formation initiale	80%	77%	80%	86%
Taux de réussite Perfectionnement	89%	91%	93%	92%
Taux d'abandon Perfectionnement	3%	2%	4%	3%
Nombre de séances de coordination	7	6	6	5
Taux de satisfaction Formation continue & perfectionnement	94%	95%	91%	87%
Offres de cours réalisés	17	19	18	19
Nombre de participants	1'433	1'667	1'392	1'628

Etat des effectifs en fin d'année scolaire

Etat des effectifs des formations initiales section apprenti(e)s

	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
AFP 1	3	2	4	-
AFP 2	5	4	1	3
AFP CVC1	1		1	1
AFP CVC2	4	1		1
Maçon 1	16	17	24	29
Maçon 2	10	15	10	22
Maçon 3	11	14	15	13
CVC 1	10	15	17	12
CVC 2	8	9	8	16
CVC 3	7	13	13	8
Total	75	90	93	105

On note une augmentation croissante et substantielle des effectifs depuis 2021 et ce, plus spécifiquement pour la filière CFC maçon(ne). Ce regain d'intérêt pour nos filières d'apprentissage est à analyser parallèlement aux actions de promotion engagées depuis quelques années.

Les tests d'aptitudes à destination des candidats à l'apprentissage s'avèrent indispensables car ils permettent une meilleure orientation dans le choix de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet en effet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

Etat des effectifs des formations initiales et continues pour adultes

	2021-22	2022-23	2023-24	2024-25
A32 M1	13	18	16	8
A32 M2	12	13	18	15
A32 CVC1	5	5	8	3
A32 CVC2	8	5	5	9
Chef d'équipe	14	12	11	11
Total	52	53	58	46

Le tableau ci-dessus relève une baisse des nouveaux candidats pour la voie Article 32 (A32), comparativement à l'année 2023-2024 ainsi qu'un équilibre toujours fragile pour la filière Article 32 section CVC-r, tous degrés confondus.

Etat des effectifs des formations continues liées au perfectionnement : conducteur(trice)(s) d'engins de chantier, grutiers et modulaires

	1654 INSCRITS
M1 SO-E	527 pour 495 permis réussis
Jardin Suisse	29 inscrits
M1 K-BMF	200 pour 197 autorisations provisoires
Examens pratiques M1 K-BMF	252 pour 163 réussites
Passerelle M1GO vers M1 K-BMF	16 pour 12 permis réussis
M2-M7 K-BMF	137 pour 116 réussis
Grutiers A et B	27 en cours de formation
Elingage	197 pour 191 réussis
Formation (nacelles) PEMP	35 pour 34 réussis
Formations modulaires	49 pour 31 réussis
Scie sur table	81 pour 81 réussis
Signalisation de chantier	104 inscriptions dont 91 présents

Résultats des examens des formations maçon(ne) et CVC

	Examens 2023			Examens 2024			Examens 2025		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	3	3	100%	1	1	100%	2	1	50%
AFP CVC-r	2	2	100%	-	-	-	1	1	100%
CFC Maçon (Apprentis)	12	12	100%	16	10	63%	11	11	100%
CFC CVC (Apprentis)	12	4	33%	11	10	91%	9	2	22%
CFC Maçon (Adultes)	12	12	100%	18	18	100%	15	13	87%
CFC CVC (Adultes)	5	4	80%	5	4	80%	9	6	67%
Chefs d'équipe	-	-	-	11	11	100%	-	-	-
Total	46	37	80%	62	54	87%	47	34	72%

Deux catégories se démarquent principalement en matière de réussite :

- celle de la filière Articles 32, (section maçonnerie), qui affiche de très bons taux de réussite chaque année ;
- celle des apprentis CFC maçon(ne) et AFP CVC-r, dont le taux de réussite est de 100%.

Dans les filières Article 32 et chef(fe) d'équipe, l'IFC renforce son suivi des candidat(e)s par des évaluations régulières et ciblées. Cette vigilance permet d'anticiper les difficultés, d'alerter les entreprises et l'OFPC (voie A32) et de mettre en place, sans délai, des mesures d'appui adaptées.

Certificat de chef(fe) d'équipe

En complément de leur programme officiel, afin de valoriser leur parcours et déployer leurs compétences sur le terrain, tous les chef(fe)s d'équipe de la volée 2022-2024, ont pu bénéficier :

- du parcours sécurité ;
- d'une formation à l'élingage ;
- d'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue ;
- du cours Edupros, organisé conjointement avec l'OFPC leur octroyant à l'issue, une attestation de formateurs d'apprentis en entreprise ;
- d'un cours d'arpentage sur le site des examens de l'Ecole de la Construction de Tolochenaz, dispensé par notre partenaire.

Situation 2025

L'année 2025 confirme l'engagement des entreprises en faveur de la formation professionnelle. Les différentes filières enregistrent des effectifs plus modérés de nouveaux contrats d'apprentissage et de formation, comparativement à 2024. Cependant, une hausse des contrats AFP est à relever, témoignant de l'attractivité renouvelée des métiers.

8. Évènements 2025

En 2025, la SSE Genève a organisé de nombreux évènements à l'attention de ses membres.

8.1. Assemblée générale

La 229^e Assemblée générale de la SSE Genève s'est déroulée le 11 juin 2025, sous la Présidence de Frédéric Gros.

La partie publique s'est déroulée à la Brasserie des Halles de l'île. Madame Delphine Bachmann, Conseillère d'Etat, nous a fait l'honneur de sa présence et a délivré le message du Conseil d'Etat. Les 173 invités ont ensuite profité de ce cadre au bord du Rhône pour savourer un cocktail dînatoire, rythmé par une performance live du saxophoniste Alex Corsini, alias DJ Sax Appeal.

8.2. Rencontre d'automne 2025

Cet événement convivial et informel, organisé le mercredi 29 octobre 2025 au Spoon Food Hall, au cœur de Genève, a réuni 136 participants. Ce lieu chaleureux, proposant une offre culinaire inspirée des cuisines du monde, a offert un cadre propice aux échanges, aux rencontres et aux moments de partage entre les participants.

8.3. Points-contacts

Règlement sur les chantiers Rchant

Le nouveau Règlement sur les chantiers (Rchant) est entré en vigueur en janvier 2025. Dans ce contexte, et au regard des importantes modifications apportées, la SSE Genève a organisé un Point-contact dédié, qui s'est tenu le 4 avril 2025. À cette occasion, Nicolas Ungaro, Chef du service de l'inspection de la construction et des chantiers de l'État de Genève, a présenté le règlement dans sa globalité ainsi que ses différentes modifications.

Utilisation de l'application MeteoAtWork

Ce Point-contact, destiné aux membres de la SSE Genève, qui s'est tenu le 3 juin 2025, a permis de présenter les fonctionnalités essentielles de l'application MeteoAtWork, développée par l'OCIRT, en concertation avec les partenaires sociaux dont la SSE Genève, afin d'en faciliter l'utilisation au quotidien et d'améliorer l'anticipation des conditions météorologiques extrêmes.

Nouvelle plateforme bilan carbone chantier (BCC)

Présenté par Maneco, ce Point-contact a été consacré à la nouvelle mouture de la plateforme Bilan Carbone Chantier (BCC), appelée à remplacer l'outil B2CB. Cette solution modernisée permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets de construction et d'accompagner les acteurs du secteur vers des pratiques plus durables.

Calculations

Cet événement, organisé sous forme d'ateliers sur deux matinées, a été consacré aux notions de base des soumissions dans le canton de Genève, en particulier à la construction d'un prix et d'une offre (devis). Destiné exclusivement aux entreprises membres de la SSE Genève, il s'adressait aux participants

non spécialisés en calcul. Les ateliers se sont tenus les 10 et 24 novembre 2025 et ont été coanimés par Jean Philippe Bufalo et Rémy Benoit de Scrasa SA.

Les nouvelles règles concernant le contrat d'entreprise

La SSE Genève a présenté les nouveautés en droit du contrat d'entreprise applicables dès le 1^{er} janvier 2026, avec l'intervention de Maître Benoît Carron. Cette rencontre a porté sur les principales modifications légales, notamment le droit à la réfection ainsi que l'évolution des délais d'avis des défauts et d'autres thématiques ayant un impact direct sur la pratique professionnelle des entreprises de la construction.

Formation PERCO

Cette formation a permis d'approfondir les points 6 et 7 du système MSST, en mettant l'accent sur la planification des mesures de sécurité et l'organisation en cas d'urgence. Elle a également présenté les évolutions réglementaires récentes, fourni des outils pratiques applicables sur les chantiers et favorisé les échanges d'expériences entre participants.

8.4. Matinales RH

En 2025, les thématiques RH abordées ont été les suivantes :

- le calcul du droit aux vacances ;
- ateliers de réflexion « Diminuer la sinistralité dans les entreprises » en collaboration avec le Groupe Mutuel ;
- le certificat médical et la couverture d'assurance perte de gain en cas de maladie ;
- le contrat d'apprentissage et ses spécificités & la rémunération des jours fériés ;
- récapitulatif des jurisprudences en droit du travail de l'année 2025.

8.5. Visites Techniques et Développement durable

Campus Pictet de Rochemont

Cette année, les membres ont eu l'opportunité de retourner une troisième et dernière fois sur le chantier du Campus Pictet de Rochemont à Carouge, avant son inauguration. Ces différentes visites organisées par la SSE Genève ont permis de suivre l'évolution de ce projet emblématique du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), reconnu pour ses ambitions environnementales, sa qualité architecturale et les solutions innovantes mises en œuvre en matière de performance énergétique et d'intégration d'un écosystème naturel en milieu urbain. Cette ultime visite a notamment offert la possibilité de découvrir les réalisations finalisées et de mesurer concrètement l'ampleur de ce projet d'envergure.

Quai Vernets

Implanté sur le site de l'ancienne caserne des Vernets, le projet Quai Vernets prévoit la réalisation de plus de 1'300 logements, principalement d'utilité publique, ainsi que des équipements publics et commerces de proximité. Conçu comme un quartier durable, il met l'accent sur le réemploi de matériaux, la biodiversité, la mobilité douce et la qualité des espaces de vie. À l'occasion de cette visite, nos membres ont pu découvrir l'avancement des travaux et les principaux enjeux de ce projet d'envergure.

9. Juridique

Le service juridique de la SSE Genève offre un conseil juridique de premier niveau aux membres sur tout thème en lien avec leurs activités, notamment en matière de droit du travail et de contrat d'entreprise.

Il met à disposition des membres un large choix de documentation juridique leur permettant d'obtenir les principaux renseignements relatifs aux thématiques auxquelles ils sont régulièrement confrontés. Il participe également à la négociation des contrats impliquant l'association et des contrats cadres bénéficiant à ses membres.

9.1. Matinales RH

Matinales RH initiées en 2024 et animées par Madame Delia Mula, Responsable juridique de la SSE Genève, elles s'adressent aux responsables et collaborateurs RH. Ces séances ont pour objectif de consolider leurs connaissances en droit du travail, permettre d'appréhender au mieux les situations récurrentes qui se présentent à eux, proposer des ateliers interactifs et leur offrir l'expérience d'un réseau de participants confrontés aux mêmes problématiques qu'eux. Voir liste des Matinales RH 2025, sous Evénements 2025, au point 7.4.

9.2. Accompagnement dans le mouvement de grève du mois de novembre 2025

Dans le cadre de la grève organisée par les syndicats genevois le 3 novembre 2025, la SSE Genève a mobilisé ses ressources afin d'accompagner efficacement ses membres dans l'organisation et la gestion des enjeux liés à cette journée. À cette fin, elle a émis plusieurs recommandations préventives, communiqué des procédures à suivre en cas de dégradations ou d'incidents et mis en place un dispositif de liaison directe avec les forces de l'ordre. Durant les semaines précédant la mobilisation, la SSE Genève s'est également tenue à la disposition de ses membres pour répondre à leurs interrogations et les conseiller par téléphone sur les mesures à envisager et les démarches à entreprendre. Cet accompagnement a permis d'assurer un soutien opérationnel réactif ainsi qu'une coordination efficace en cas de constat d'infraction.

9.3. Délivrance de la Charte d'éthique

Chaque trimestre, la Commission de la Charte d'éthique de la SSE Genève délivre la Charte d'éthique aux entreprises qui en font la demande et sont à jour avec les documents demandés. Gage de sérieux pour les maîtres d'ouvrage, elle atteste du respect du Code de déontologie de l'association. Officialisée depuis le 13 septembre 1999, et reconnue par l'État de Genève et les différents maîtres d'ouvrage publics, elle remplace l'ensemble des attestations demandées lors des appels d'offres. Elle est à joindre aux dossiers de soumission et remplace l'attestation Multipack. Le 31 décembre 2025, 77 entreprises l'avaient obtenue.

10. Communication

En 2025, la SSE Genève a poursuivi le renforcement de sa communication institutionnelle afin de faire mieux connaître la réalité de la branche, ses activités et son rôle auprès des autorités, du grand public et des médias. Dans un contexte marqué par les négociations autour de la CN 2026+ et par les débats publics sur les conditions de travail, il était essentiel pour la SSE Genève de rappeler et informer sur les faits, les chiffres et l'importance économique, sociale et formatrice du secteur principal de la construction à Genève.

Une campagne d'information a ainsi été menée autour des données clés de la branche. Elle a notamment donné lieu à la rédaction d'un dossier de présentation consacré au secteur de la construction à Genève, mettant en avant les conditions salariales, la formation professionnelle, la relève, la retraite anticipée, la régulation du secteur, la sécurité sur les chantiers, la santé au travail et les nombreux engagements en matière de durabilité. Ce document a été adressé aux autorités et parties prenantes cantonales afin de renforcer la compréhension des enjeux auxquels les entreprises sont confrontées et de rappeler la contribution essentielle de la construction au développement du canton.

Cette démarche a également été déployée sur les réseaux sociaux de la SSE Genève, en particulier LinkedIn. Des données importantes ont été mises en valeur sous forme de contenus visuels et pédagogiques, notamment les niveaux de rémunération dans la branche, les efforts consentis en matière de formation, les conditions sociales garanties aux travailleurs, ainsi que les spécificités du cadre conventionnel genevois. L'objectif était de rendre ces informations plus accessibles, de corriger certaines perceptions et de montrer que la construction est une branche structurée, responsable et engagée.

La SSE Genève a par ailleurs poursuivi son travail de présence médiatique. Plusieurs interventions et prises de parole dans la presse locale et régionale ont permis de rappeler les prises de position de l'association sur des sujets importants pour la branche. Les enjeux liés à la sous-traitance et au ferrailage ont notamment été abordés, avec la volonté de défendre un marché sain, de lutter contre les dérives et de rappeler que la majorité des entreprises respectent les règles. La SSE Genève s'est également exprimée sur MeteoAtWork et la gestion des fortes chaleurs, en rappelant le travail tripartite mené avec l'État et les partenaires sociaux pour disposer d'un outil de protection des travailleurs.

Enfin, les actions de communication 2025 ont permis de valoriser les engagements de la branche en matière de construction durable. La SSE Genève a mis en avant les démarches de ses membres en faveur de la réduction de l'impact carbone, de l'économie circulaire, du réemploi, de la gestion des matériaux et de la certification Développement durable. Ces actions contribuent à mieux faire connaître une branche qui évolue, investit dans ses compétences et assume pleinement son rôle dans la transition du territoire genevois.

11. Commissions

Les commissions de la SSE Genève constituent des espaces d'échange et de concertation réunissant des représentants des entreprises membres autour des principaux enjeux de la branche de la construction. Elles permettent d'aborder des thématiques spécifiques liées aux activités du secteur, de partager les retours d'expérience du terrain et d'identifier les besoins et préoccupations des entreprises..

11.1. Commission technique

La Commission technique constitue un espace d'échange réunissant des représentants des entreprises membres exerçant des fonctions en lien direct avec les enjeux techniques de la branche. Elle se réunit, en principe, quatre fois par année.

Elle est présidée par Denis David-Cruz (Piasio SA), membre du Comité de la SSE Genève. Les travaux de la commission et leur suivi opérationnel sont coordonnés par Myriam Meyer (SSE Genève).

La commission réunit les membres suivants :

- Sébastien Bonazzi (Maulini SA)
- Damien Borot (Rampini & Cie SA)
- Henri Chobriat (Scrasa SA)
- Éric Perfetti (Induni & Cie SA)
- Franck Nicollet (Grisoni-Zaugg SA)

Suivi des enjeux liés aux chantiers urbains et aux relations avec les autorités

En 2025, la Commission technique s'est concentrée sur des enjeux directement liés aux conditions d'exécution des chantiers en milieu urbain et aux interactions avec les autorités.

Les échanges ont notamment porté sur :

- les contraintes croissantes liées aux autorisations de chantier et à la coordination avec les services cantonaux ;
- les impacts organisationnels des interventions de courte durée et la nécessité d'adapter les procédures ;
- les relations avec les maîtres d'ouvrage publics et les services industriels, notamment en matière de conditions contractuelles et d'exécution ;
- les besoins des entreprises en matière de fiches de poste types (maçon GC, machiniste, etc.).

Une attention particulière a également été accordée au développement des compétences, avec l'organisation d'une formation « Calculation » sur deux jours.

11.2. Commission sécurité

La Commission sécurité constitue un espace d'échange consacré aux enjeux de sécurité au travail et de protection de la santé sur les chantiers. Elle se réunit quatre fois par an.

Elle est présidée par Franck Ramaci (Induni & Cie SA). Les travaux de la commission et leur suivi opérationnel sont coordonnés par Myriam Meyer (SSE Genève).

La commission réunit les membres suivants :

- Pascal Blum (Orlati (GE) SA)
- Bernard Chabre (Rampini & Cie SA)
- Audrey Ducroux (Implenia (Suisse) SA)
- Helder Ribeiro (Echami Echafaudages SA)
- Kevin Tostivint (Macullo SA)
- Hélène Vilminot (Cuénod Constructions SA)

Suivi des enjeux STPS, des outils de sécurité et des évolutions réglementaires

En 2025, la Commission Sécurité a poursuivi ses échanges sur plusieurs enjeux liés à la sécurité au travail et à la protection de la santé, en lien direct avec les réalités du terrain. Les discussions ont notamment porté sur les outils de sécurité, l'organisation des interventions sur les chantiers et le suivi des évolutions réglementaires.

Documents et outils de sécurité

La commission a examiné plusieurs pistes d'amélioration des documents utilisés sur les chantiers, notamment :

- la structuration des plans de sécurité et protection de la santé (PSPS) ;
- la simplification et l'harmonisation des documents de sécurité utilisés sur les chantiers.

Organisation des interventions sur chantier

Les échanges ont mis en évidence plusieurs difficultés liées à la coordination des intervenants sur chantier. Ils ont notamment porté sur :

- la clarification des rôles des différents acteurs ;
- l'amélioration des interactions entre entreprises.

Suivi des évolutions réglementaires et institutionnelles

La commission a suivi plusieurs sujets d'actualité en lien avec la sécurité au travail et la protection de la santé, notamment :

- les conditions de travail en période de fortes chaleurs ;
- les autorisations de chantier et les responsabilités liées à la signalisation et aux emprises sur le domaine public.

11.3. Commission Développement durable et environnement

La Commission Développement durable et environnement offre un cadre d'échange autour des enjeux environnementaux et des démarches de développement durable rencontrées par les entreprises de la branche. Elle se réunit quatre fois par an. L'évolution de son intitulé, en fin d'année 2025, traduit le renforcement de la thématique environnement au sein de ses priorités.

Elle est présidée par Christophe Marchand (F. Bernasconi SA), membre du Comité de la SSE Genève. Les travaux de la commission et leur suivi opérationnel sont coordonnés par Myriam Meyer (SSE Genève).

La commission réunit les membres suivants :

- Jérémy Bras (Prelco Préfabrication d'Eléments de Construction SA)
- Aurore Dufau (Implenia & Cie SA)
- Jean-Michel Gros (Bertolit SA)
- Sandra Guiraud (Marti Construction SA)
- Nicolas Richard (Perrin Frères SA)

Suivi des enjeux environnementaux, de la certification CDD et de la transition carbone

Les travaux se sont concentrés sur des thématiques à fort impact pour les entreprises, avec une approche pragmatique orientée chantier.

Certification Développement Durable (CDD)

L'année 2025 a été marquée par :

- L'intégration de la certification CDD dans les annexes T5+ et Q5+ de l'Office Cantonal des Bâtiments (OCBA) Genève, avec une note de 4.

Cette étape marque une première reconnaissance concrète de la certification dans les procédures d'adjudication des marchés publics genevois.

Dans cette dynamique, la SSE Genève engagera en 2026 une refonte de la CDD visant à renforcer sa crédibilité, sa lisibilité et sa reconnaissance, avec l'ambition d'en faire un référentiel sectoriel de référence reconnu par un nombre croissant de maîtres d'ouvrage publics.

Gestion des enjeux environnementaux émergents

La commission a également abordé plusieurs enjeux environnementaux liés aux chantiers :

- La gestion des polluants dans les sols ;
- La prise en compte des substances problématiques.

Dans ce cadre, une intervention du géologue cantonal a été organisée sur la thématique des PFAS, permettant de sensibiliser les entreprises à ces enjeux.

Transition carbone et outils sectoriels

Les travaux se sont poursuivis autour de la plateforme Bilan Carbone Chantier (BCC), avec :

- des démonstrations ;
- des cas pratiques ;
- des échanges avec les entreprises.

L'objectif est de favoriser l'appropriation progressive de ces outils dans les pratiques du secteur.